

À PROPOS DU TRAITÉ DE JEAN DE NEERCASSEL : DU CULTE ET DE L'INVOCATION DES SAINTS

Par Jean-Claude LECHNER

En 1674, paraissait un ouvrage de Jean de Neercassel (1625-1686) intitulé : *Tractatus de cultu et invocatione sanctorum, praecipue B. V. Mariae* de Neercassel, à Emmerick, en 1674¹.

L'ouvrage parut dans une traduction italienne sous le titre : *Del colto de' Santi e principalmente della Santissima Vergine Maria. Trattati quattro di Monsignor Giovanni Neercassel Vescovo Castoriense e Vicario Apostolico negli Stati delle Provincie-Unite volgarizzati*, In Biella, MDCCLXXV, Per Antonio Cajani Stampatore Vescovile, e dell'Ill.ma Città. Con Permissione².

À la page XXV de la préface du livre, le traducteur avertit le lecteur que faute d'avoir pu se procurer l'original latin, la traduction a été faite sur l'édition française de Guillaume Le Roy, « uomo in tradurre di somma eleganza e fedeltà »³ : *Du Culte des saints et principalement de la très sainte Vierge Marie, par [Jean de Neercassel], évêque de Castorie, vicaire apostolique dans les estats des Provinces-Unies. De la traduction de M. L. R. A. D. H. [Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine]*, Paris, Guillaume Desprez, 1679, in-8°⁴.

Le point de départ de cet ouvrage qui comporte quatre traités est, selon Neercassel, un sermon prononcé le jour de l'Assomption de 1674 à Anvers⁵ à l'invitation de l'évêque de cette ville⁶. Neercassel s'adressait, dans ce

¹ Voir la notice « Neercassel, Jean-Baptiste de », dans *Dictionnaire de Port-Royal*, dir. J. LESAULNIER et A. MCKENNA, Paris, Champion, 2004, p. 754.

² Ouvrage publié en 2 volumes (volume I : *Trattati I^e-II* : LXXXII, 272 p. ; et II : *Trattati IIIe-IV* : 378 p.).

³ À la page XXV-XXVI, l'éditeur italien fait l'éloge de Le Roy et énumère ses traductions (surtout des Pères).

⁴ L'ouvrage comprend 30 ff. et 662 p.

⁵ À la suite du départ d'Utrecht des troupes françaises, Neercassel lui-même dut partir pour Anvers, ville catholique : « [...] *Gallis Ultrajecto discedentibus, & ipse cum illis discedere debui* », lettre au cardinal Bona datée d'Anvers, le 2 février 1674 (voir *Epistolæ selectæ, Augustæ Taurinorum* 1755, Ep. 338).

⁶ *Lettera pastorale*, p. XXXVII.

sermon, non seulement aux catholiques d'Anvers, mais aussi aux nombreux visiteurs de Hollande présents, dans l'espoir que ces paroles contribuent à montrer le non-fondé des préjugés contre le culte des saints et notamment de la Vierge. Ce sermon, qui devait durer une heure, avait été amplifié d'un écrit préparé depuis quelque temps jusqu'à devenir un véritable traité⁷ ; celui-ci était déjà approuvé même pas deux mois après – le 7 octobre – et publié à la fin de la même année.

Préhistoire

Il faut situer l'ouvrage dans le contexte de la polémique suscitée par les *Monita salutaria Beatae Mariae Virginis ad cultores suos indiscretos*, paru à Gand en 1673, œuvre du juriste allemand Adam Widenfels⁸. Les *Monita salutaria* ne mettaient pas en question le culte de la Vierge mais les excès de ce culte. Neercassel, jugeant l'ouvrage de Widenfels utile pour la controverse avec les protestants, s'employa auprès du cardinal Bona afin d'en éviter la censure.

Le cardinal Jean Bona (1609-1674) était en relation épistolaire avec Neercassel depuis au moins 1671 ; une partie de leur correspondance fut publiée à Turin en 1755⁹ (mais aucune lettre concernant notre sujet ne figure dans cette édition) et à Lucques¹⁰. Les rapports avec Neercassel et d'autres personnages proches de Port-Royal lui valurent l'accusation de jansénisme¹¹.

⁷ *Lettera pastorale*, p. XXXIX.

⁸ Voir Jean-Louis QUANTIN, *Le catholicisme classique et les Pères de l'Église. Un retour aux sources (1669-1713)*, Paris 1999, p. 503 et suiv. ; P. HOFFER, *La dévotion à Marie au déclin du XVII^e siècle. Autour du Jansénisme et des 'Avis Salutaires de la B. V. Marie à ses Dévôts indiscrets'*, La Rochelle, 1938 ; L. CEYSSENS, « Le cardinal Jean Bona et le jansénisme », dans *Benedictina* X (1956), p. 304-311.

⁹ R. SALA, *Ioannis Bona [...] Epistolæ selectæ*, AugustæTaurinorum 1755.

¹⁰ B. PASSIONEI, *Epistolæ una cum aliis eruditorum virorum ad eundem (sic) nondum typis evulgatæ*, Lucæ, 1759.

¹¹ Pontchâteau écrit à Neercassel, le 3 avril 1675 : « Je crois vous avoir mandé les calomnies que les jésuites ont publiées depuis la mort du cardinal Bona, qu'il estoit mort de déplaisir de ce que sa cabale avec les jansénistes avoit esté découverte, et qu'il recevoit dix mille francs de pension par Mrs d'Alet et d'Agen » ; lettre publiée dans Bruno NEVEU, *Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome*, Paris, 1969, p. 417.

Le 12 avril 1674, Neercassel envoya à Bona son *Iudicium de Monitis Salutaribus*, que celui-ci lui avait demandé¹². De la correspondance des deux prélats, il résulte que l'évêque de Castorie préparait, dès la parution des *Monita* et les premières polémiques, qui s'ensuivaient, un ouvrage sur le même sujet pour calmer les eaux : le 23 juillet 1674, Neercassel écrit d'Anvers à Bona et le prie de soumettre au Saint-Office son jugement sur les *Monita* puisque de nombreux personnages, « *non pauci eruditione ac pietate conspicui* », désirent qu'il le publie (voir *annexe*). Mais le 4 août, Bona prie l'évêque de patienter : vu la situation actuelle, il est pour le moment inopportun de présenter son *iudicium* et donc une défense de Widenfels¹³.

Vu l'impossibilité, pour le moment, d'obtenir une approbation du Saint-Office, Neercassel « prétexte » pour la publication le sus-mentionné sermon de l'Assomption tenu à Anvers. Aussi faut-il répondre vite à cet écrit d'Utrecht, probablement un écrit d'André Rivet (1572-1651), qui accuse les catholiques d'être idolâtres.

L'accueil de l'œuvre imprimée de Neercassel était positif, et pas seulement dans les milieux proches de Port-Royal¹⁴ : Mabillon, dans son *Traité des études monastiques*, en recommande la lecture aux jeunes moines qui commencent leurs études¹⁵.

Guillaume Le Roy se mit à la traduction dès 1675¹⁶. « Le Livre du Culte des Saints est achevé d'imprimer, ou il s'en faut très peu », écrit Pontchâteau à Neercassel le 4 janvier 1678¹⁷. En effet, *Du culte des saints et principalement de la très sainte Vierge* parut la même année.

Dans ce traité, notamment dans sa *Lettre pastorale* au début, l'évêque ne s'adresse pas seulement aux protestants, mais aussi à ces catholiques, qui ont leurs doutes en ce qui concerne ce culte ou qui en déplorent les excès.

¹² Milan, Bibliothèque Ambrosienne, Ms. P 272 suppl., ff. 82-123.

¹³ Cf. L. CEYSSENS, « Le cardinal Jean Bona et le jansénisme », *op. cit.*, p. 309.

¹⁴ Pontchâteau informe Neercassel que le livre est fort approuvé par Arnould, cf. Pontchâteau à Neercassel, le 24 juillet 1675, voir Bruno NEVEU, *Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome*, Paris, 1969, p. 420. M. Bruno Neveu a dédié plusieurs pages au *De cultu* et le milieu de Port-Royal auxquelles nous nous permettons de renvoyer ; voir *ibid.*, p. 66-68 ; 416.

¹⁵ *Traité des études monastiques* XVIII, 5; cf. Dom MABILLON, *Œuvres choisies*, éd. par Odon HUREL, Paris 2007, p. 594.

¹⁶ Bruno NEVEU, *Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome*, p. 67.

¹⁷ Pontchâteau à Neercassel, le 4 janvier 1678, voir Bruno NEVEU, *Ibid.*, p. 439.

Nous donnons d'abord un résumé du contenu des quatre traités, vu que l'ouvrage est plutôt inconnu ¹⁸. L'argumentation de l'évêque se base surtout sur des passages scripturaires et patristiques. Neercassel souligne que les saints et spécialement la Vierge ne sont vénérés qu'en Dieu et pour Dieu. Le culte est légitime en tant que ces personnages sont des instruments dans la main de Dieu, ce qui est prouvé par force citations patristiques (p. XLII sq.). La Vierge est digne de vénération parce qu'elle fut l'humble instrument de l'humble venue du Sauveur (p. XXXIX). Elle est celle qui écrasa la tête du serpent et qui fut annoncée lors de la chute des premiers parents (p. XLI). Honorer la Vierge signifie surtout imiter ses vertus, spécialement son humilité (I, p. 4).

Van Neercassel affirme que le culte des saints, sans se préoccuper de Dieu et sans vertu intérieure, est vain ; les saints devraient être pour les catholiques des modèles d'une vie agréable à Dieu (p. XLVIII) ; le culte n'est pas une formalité, mais exige l'amour et la conversion, dira-t-il dans le *Premier Traité* (I, p. 24).

Le présent traité est aussi une réponse à un récent ouvrage paru à Utrecht qui accuse les catholiques d'être idolâtres ¹⁹. Le vicaire apostolique invite les catholiques hollandais (« Vous qui vivez dans un État qui s'oppose à la religion catholique ») à aider les pauvres, « parce que votre foi se répand mieux au milieu de ceux qui lui sont adverses, par les aumônes plutôt que par la somptuosité des vases sacrés destinés à la célébration des mystères sacrés » (p. XLIX). Dieu préfère la miséricorde et l'ordre de la charité à la splendeur du culte liturgique.

Fortes et intéressantes sont les réflexions de Neercassel par rapport à l'argument que le culte des saints n'est pas mentionné dans les Écritures et qu'il est donc en dehors de la *Règle de la foi*. L'évêque y répond que les Écritures ne contiennent pas tout. Avec référence à *2 Thess 2, 14* et *Hébr 6, 1-3*, il veut démontrer l'importance de la tradition : Les écrits du Nouveau Testament sont des écrits de circonstance (p. LVI) : « Les apôtres et les évangélistes, dans leurs lettres et leurs évangiles, ont passé sous silence beaucoup de choses, qu'ils croyaient suffisamment imprimées par la prédication dans les cœurs et dans les coutumes des fidèles » (p. LVIII).

Se référant aux *Actes des Apôtres*, notamment à *Act. 5, 15*, Neercassel rappelle que les apôtres, de leur vivant, étaient particulièrement honorés voire vénérés. Saint Pierre fut prié de se rendre chez Dorcas pour lui redonner la vie sans pour cela ternir la gloire de Dieu. On ne peut donc pas

¹⁸ La pagination se réfère évidemment à l'édition italienne.

¹⁹ André Rivet (1572-1651), *In Apol. SS. Virgini.s.*

accuser les premiers chrétiens d'idolâtrie parce qu'ils ont vénérés les apôtres encore vivants (I., p. 6-8). Ils le sont parce qu'ils sont les disciples du Christ, et cela vaut aussi pour les saints qui vécurent après les apôtres. Les catholiques les vénèrent comme serviteurs et adorateurs de Dieu, et encore comme enfants de Dieu ; c'est pourquoi ils ne servent pas avec une crainte servile, mais avec un amour filial comme il convient à la liberté de leur état (I, p. 14). Et l'auteur évoque la communion des saints. Il n'y pas de communion des saints sans le commun dessein de glorifier Dieu. Tous nous sommes un en Jésus-Christ (p. 40). Le culte des saints, et spécialement celui de la Vierge, est un culte d'amour et ne cherche que la gloire de Dieu. L'auteur y insiste à plusieurs reprises.

Dans les livres III et IV, Neercassel répond surtout aux accusations des adversaires, notamment d'André Rivet. Pour accuser les catholiques, les protestants se basent presque toujours sur la tradition populaire sans connaître la doctrine de l'Église ; celle-ci n'approuve pas tout ce que certains catholiques peuvent écrire. Neercassel déplore que certaines expressions hyperboliques causent plus de dommage et ne reflètent pas la tradition de l'Église. Dans ce contexte, l'évêque cite un long passage de Bona (*De discretionem spirituum*, c. 2) sur le discernement des révélations (II, p. 139-143).

Notre auteur défend la prière aux défunts et donc aussi aux saints, en insistant sur l'importance de la prière mutuelle, avec référence à l'apôtre Paul (*Eph* 6, 18-19).

Les titres attribués à la Vierge sont tout à fait justifiés s'ils sont bien compris : plus elle est servante parfaite de Dieu et de Jésus-Christ, plus elle est Reine du Monde (II, p. 377) ; les grandeurs réelles de la Vierge consistent dans la pureté de son amour pour Dieu (II, p. 428). Les honneurs attribués à la Vierge sont justifiés car celle-ci s'est faite instrument pour l'oeuvre salvifique de Dieu à travers Jésus-Christ.

Notons en conclusion de ce résumé que Neercassel évite toute polémique agressive et que le ton de ses exposés est calme et équitable ; au contraire, il concède aux adversaires le droit de s'insurger contre des monstruosités d'un Calamata (II, p. 471) ²⁰.

²⁰ Calamata, dans les *Discorsi morali*, 37, soutient par exemple que si les cinq vierges folles de la parabole (*Mt* 25, 1-13) avaient invoqué la Vierge au lieu du Fils, celle-ci aurait ouvert la porte. Calamata fut plus tard interdit de prédication (cf. II, p. 471).

La Traduction

Neercassel était décrié par les antijansénistes comme janséniste déjà de son vivant. C'est ce qui peut expliquer que *De Cultu* ait été traduit en italien seulement cent ans après la parution de la première édition. Il n'est probablement pas un hasard que l'œuvre ait été traduite dans une ville des États du roi de Sardaigne toujours jaloux de son indépendance face à la Cour de Rome. Le roi veillait à ce qu'il n'y ait pas de troubles dans ses états à cause de questions religieuses, surtout après la bulle *Unigenitus*. Même s'il ne s'opposait pas au contenu du document pontifical, il ne désirait pas sa publication dans la crainte assez justifiée qu'une telle publication pourrait semer la discorde ²¹.

L'historiographie parle du jansénisme en Italie ²² ; cependant, il faut souligner que cette notion ne recouvre pas la même réalité qu'en France : comme l'écrit le père Stella, le jansénisme en Piémont relève plutôt du « mythe de Port-Royal » que d'une défense de l'*Augustinus*. Les évêques acceptent généralement la bulle *Unigenitus* et condamnent l'appel au concile général. Cependant, ils admirent la rigueur morale des ouvrages de Port-Royal, s'emploient pour un rapprochement entre Rome et l'église schismatique d'Utrecht, mais aussi pour la réforme de leurs églises : c'est ainsi que, parmi d'autres, Paolo Maurizio Caissotto (1726-1786), évêque d'Asti, cède, en 1784, au souverain les fiefs de la mense épiscopale. Cela a pour conséquence une position toujours plus forte de la monarchie et une sacralisation du clergé national ²³.

Jansénisme rime souvent avec opposition, parfois violente, aux Jésuites, ou au rigorisme (pratique de l'absolution différée pour les pénitents qui retombent souvent dans les mêmes vices).

Avec le pontificat de Benoît XIV Lambertini, le climat de suspicion entre jansénistes et antijansénistes ne se fait plus aussi lourd comme dans les années précédentes. Et en 1775, la Compagnie de Jésus, qui aurait pu encore empêcher ou troubler les traduction d'œuvres « suspectes », n'existait plus.

²¹ Pietro STELLA, *Il giansenismo in Italia. I. I preludi tra Seicento e primo Settecento*, Rome, 2006, p. 199-261, spécialement p. 215-220.

²² Dans les remarques qui suivent, nous nous inspirons du grand historien du jansénisme en Italie, le père Pietro STELLA, salésien récemment disparu, *Il giansenismo in Italia. Vol. II : Il movimento giansenista e la produzione libraria*, Rome, 2006, notamment les p. 176-197.

²³ P. STELLA, *Il giansenismo in Italia. Vol. II, op. cit.*, p.188-189.

Les études de théologie étaient étroitement surveillées. Les dominicains augustiniens enseignaient à l'université de Turin, qui contrôlait toute la culture ecclésiastique dans le Piémont. Les évêques, pour la plupart formés à Turin, réorganisent leurs séminaires pour mieux contrôler la formation de leur clergé. La réorganisation ou la fondation d'un séminaire attirait aussi les imprimeurs qui pouvaient espérer le débit de leurs produits, de préférence Contenson, Collet, Neercassel, Quesnel. C'est ainsi que Antonio Cajani (1743 ?-1793) s'installa à Bielle en 1772, année de l'érection du nouveau diocèse de Bielle. Les premières œuvres imprimées par Cajani sont toutes dédiées à Jules César Viancini, premier évêque de Bielle de 1772 à 1796²⁴.

Viancini était un évêque réformateur, et il avait des sympathies pour la « saine doctrine », de sorte qu'il accepta la dédicace d'une œuvre d'un auteur « suspect ». Selon les témoignages du temps, le simple clergé n'était souvent pas à la hauteur de la tâche ; le niveau spirituel et intellectuel était plutôt médiocre²⁵. Viancini, sollicité à plusieurs reprises par Rome, ne convoqua pourtant pas de synode diocésain, craignant de provoquer une situation qui s'était déjà créée en 1763 à Utrecht et qui se reproduira en 1784 à Pistoie²⁶.

Comme nous venons de le dire, Bielle fut érigé en diocèse en 1772 par Clément XIV avec une bulle du 1^{er} juin, et son territoire détaché de celui de Verceil. Les raisons en étaient des préoccupations pastorales, influencées par des idées réformatrices, « jansénistes », très présentes dans le chapitre des chanoines de Saint-Étienne de Bielle²⁷. Aussi faut-il mentionner que dans le nouveau diocèse sont situés de nombreux sanctuaires mariaux, lieux de pèlerinage, dont le plus fameux est celui d'Oropa, où l'on vénère la « Vierge Noire », sculptée par saint Luc et portée là par saint Eusèbe de Verceil. Du point de vue de la critique historique, une telle dévotion ne pouvait qu'être qu'un objet de scandale²⁸.

²⁴ Mario CODA, « Arrivano gli stampatori Cajani », dans *Rivista Biellese*, janvier 2005, pp. 63-64. Je remercie vivement M. Coda, archiviste du sanctuaire Notre-Dame d'Oropa, de m'avoir communiqué son article.

²⁵ A. St. BESSONE, *Il giansenismo nel Biellese*, Biella, 1976, p. 20.

²⁶ A. St. BESSONE, *Ibid.*, p. 153.

²⁷ A. St. BESSONE, « Biella », dans *Le diocesi d'Italia*, éd. par Luigi MEZZADRI [ET AL.], vol. II, Cinisello Balsamo, 2008, p. 183.

²⁸ A. St. BESSONE, *Il giansenismo nel Biellese*, p. 115.

Retournons à notre traduction. Le nom du traducteur ne figure pas sur la page de titre ni à la fin de l'introduction, mais grâce au témoignage du théologien Pietro Regis, nous savons que la traduction est l'œuvre du chanoine Gambarova²⁹. Vittorio Giacinto Saverio Gambarova naquit en 1747, fils d'une des plus ancienne famille de Bielle. Ordonné prêtre en 1770, il devint professeur des *Regie Scuole* de Bielle, où les étudiants de philosophie et de théologie suivaient les cours. En 1784, il obtint le doctorat en théologie à l'université de Turin, place-forte du thomisme augustinisant. Pendant tout son enseignement, au séminaire de Bielle, Gambarova défendit avec ardeur la doctrine de la grâce de saint Augustin, même dans ses aspects les plus terribles. Dans ses cours, il observait le silence absolu sur les condamnations pontificales de Jansénius, de Quesnel et du synode de Pistoie³⁰. Quant au sacrement de la pénitence, Gambarova, s'inspirant de la *Fréquente Communion*, enseigne qu'il faut donner l'absolution seulement à ceux qui ont la contrition.

Garbarova est l'auteur des *Theologiae revelatae elementa prima sive institutiones*, en deux tomes, imprimées en 1796 et destinées aux étudiants de théologie débutants. Cette introduction à la théologie est farci de textes de l'évêque d'Hippone ; des auteurs comme Arnauld, Nicole, Duguet – en tant que défenseur de la pratique pénitentielle antique – et Pascal y sont toujours cités élogieusement³¹.

La traduction de Gambarova se situe dans les efforts pour une dévotion réglée, éclairée, christocentrique. Le rôle de la Vierge est ramené à celui de la servante humble et pauvre du Seigneur, tel que nous le présente l'évangile de Luc.

La traduction du traité est précédée d'une dédicace à M^{gr} Viancini (p. [III]-[VI]) et d'une longue préface (p. VII-XXXVI). Dans la dédicace, l'imprimeur déclare que la traduction a été entreprise à la demande de plusieurs fidèles du diocèse, dont M^{gr} Viancini est le pasteur et signe d'unité. Le dédicateur y exalte le rôle de l'évêque diocésain, à qui, « par institution divine, a été confié le primat de la doctrine pour son troupeau » (Dédicace, p. [IV]), affirmation de saveur épiscopaliste.

Après la préface de l'éditeur italien et la *Lettre pastorale* de Neercassel (p. XXXVII-LXXXII), l'éditeur italien reproduit l'approbation délivrée à Anvers le 7 octobre 1674 par Aubert van den Eede, Josse Houbraken,

²⁹ A. St. BESSONE, *Ibid.*, p. 52-53

³⁰ A. St. BESSONE, *Ibid.*, p. 53.

³¹ A. St. BESSONE, *Il giansenismo nel Biellese*, p. 52.

Antoine Hoefslach et Arnoul Eyben (pp. LXXXIII-LXXXIV), et les approbations pour la traduction française de « L. R. A. D. H. » (Le Roy, abbé de Hautefontaine), signées à Paris le 8 décembre 1678, fête de l'Immaculée Conception, par Nicolas Petitpied, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Martial (pp. LXXXIV-LXXXV), et de Jacques Boileau, docteur de Sorbonne et doyen de l'Église métropolitaine de Sens, du 25 avril 1678 (p. LXXXVI). Et enfin les approbations de Turin pour la traduction italienne, du 16 décembre 1774, signées Vittorio Gianotti, théologien de l'université et consultant du Saint-Office, et l'*imprimatur* de Giovanni Domenico Piselli, O.P., vicaire général du Saint-Office de Turin et de Pietro Gioacchino Caissotti (p. LXXXVII).

À la p. [2], l'éditeur renvoie aux lettres du cardinal Bona conservées chez les Cisterciens de Turin, lettres qui approuvent le *Traité* de Neercassel³².

La préface s'ouvre par la constatation qu'« il n'y rien qui cause plus de dommages à la religion que la mauvaise intelligence de ses dogmes » ; la mauvaise compréhension en est la source des hérésies, c'est pourquoi il faut purifier le culte : le vrai culte que chaque être raisonnable doit à son Créateur n'est rien d'autre que le parfait accord des sentiments et de la volonté avec la règle de la vérité, qu'est Dieu même.

Gambarova se préoccupe de la participation des fidèles à la messe et à la liturgie en général : au lieu de suivre la liturgie, ceux-ci se dédient plutôt à la récitation du chapelet ou s'adonnent à d'autres pratiques de dévotion et oublient l'essentiel. Si donc cette dévotion n'est pas éclairée, les chrétiens risquent d'« être religieux en apparence, mais superstitieux dans la substance » (p. XVI).

L'auteur de la préface évoque aussi les raisons de l'hostilité envers le culte des saints à partir des Manichéens jusqu'à Luther et Calvin : on croyait menacé le rôle d'unique médiateur du Christ en concédant à d'autres le pouvoir d'intercéder auprès du Père. Il irait contre la confiance dans l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. De plus, le culte des saints s'opposerait au premier commandement et serait donc idolâtrie, voire sacrilège. À quoi l'éditeur réplique que le culte des saints est lié à l'adoration due à Dieu. Il admet, cependant, que le culte et l'invocation des saints peuvent être sujets à des malentendus et des abus. Pour éviter la mauvaise compréhension du culte, il faut approfondir la connaissance de la

³² Lors d'une visite à la Consolata de Turin, en août 2008, M. le curé nous informa que les lettres conservées jadis dans les archives de la basilique avaient été dispersées à partir du début du XIX^e siècle.

doctrine de Jésus-Christ et instruire la vérité, car l'ignorance est la cause que beaucoup sont tombés dans l'hérésie.

L'éditeur italien justifie le culte des saints surtout par des raisons morales : le culte et l'invocation des saints et de la Vierge permettront aux fidèles de se détacher des vices et de croître dans la vertu. Une allusion à la communion des Saints et la prière mutuelle manque. La traduction du livre de Neercassel doit guider le fidèle dans un culte des saints éclairé.

Les p. XX-XXIV présentent une brève biographie de Neercassel avec un éloge de l'évêque, dont on exalte surtout sa simplicité et sa science des Écritures. En note, on mentionne élogieusement qu'il est l'auteur de *l'Amor poenitens* (p. XXIV), sans référence à la censure « *donec corrigatur* ». L'éditeur italien évoque les difficultés de la succession après la mort de Jacques de la Torre, mais ne mentionne aucunement les relations du vicaire apostolique avec la France, à part l'accueil à lui réservé par les Français à Utrecht pendant l'occupation de la ville par les troupes françaises.

Les citations latines des Pères, nombreuses dans l'œuvre de Van Neercassel, sont traduites sur les éditions respectives et non sur la traduction française. Les citations patristiques témoignent de l'érudition de l'évêque et du fait qu'il se conforme uniquement aux doctrines des Pères. La traduction italienne n'a pas de prétentions littéraires : elle ne veut qu'être utile à ceux qui ne comprennent ni le latin ni le français. L'éditeur formule quelques critiques au sujet de la division en articles et leurs titres, qui parfois ne correspondraient pas au contenu ; malgré la tentation d'y remédier, il préféra respecter l'original, mais ajouta des notes, marquées d'une astérisque, pour une compréhension plus aisée. C'est ainsi qu'à la page 70 du tome II, l'éditeur anonyme souligne que Neercassel ne met pas sur le même plan la médiation de Marie et celle du Christ.

Annexe

Le ms. P 272 suppl. de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan est un recueil de documents (copies de lettres, documents, inventaires) qui vont du XVI^e au XVIII^e siècle. Aux ff. 82-123 se trouve le dossier concernant les *Monita Salutaria*, copies de lettres de Neercassel au cardinal Bona, de Bona à Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, d'Ignace Gillemans à Bona. À en juger par l'écriture, les copies ont été faites vers la fin du XVII^e siècle.

La page de titre du dossier, le f. 82, porte : *Ioannis NeerKassel // Episcopi Castoriensis // et in fœderato Belgio Vicarii Apostolici // Iudicium // de // Monitis Salutaribus // una cum quibusdam epistolis // de eiusdem Monitis agentibus.*

Lettre de Jean van Neercassel à Jean Bona
Anvers, le 23 juin 1674

f. 124^f // Eminentissimo ac Reverendissimo Domino Domino Ioanni Sancti Romanæ Ecclesiæ Presbitero (*sic*) Cardinali Bona Ioannes Neercassel.

Postquam multis mensibus calamum cohibui ne scribendo ullum temporis momentum quod rebus urbi et orbi profuturis sanctissime consecrasti tuæ eriperet Eminentia, nunc illum diutius nequeo continere, cum, ut scribam, suadeant cultus Deiparæ, et proborum innocentia, quibus te non illibenter patronum exhibebis. Illi quidem, ne ejus majestas, quæ in sancto et spiritali Virginis amore, eamque imitandi studio præcipue est collocata, degeneret in verborum blandimenta et // f. 124^v // mundum muliebrem, quibus vanitas puellarum delectatur : isti vero ne viri qui sanctissimam et prudentissimam virginem morum sanctimonia, et rationabili obsequio cupiunt celebrari, traducantur perinde ac di Divorum, ac Deiparæ cultum eiurassent : cum aliud sibi haud proposuerint, quam illum ab istis erroribus purgare, qui eum Catholicis noxium et hæreticis reddunt ridiculum.

Non pauci eruditione ac pietate conspicui honori Virginis, et proborum famæ putant profuturum, si quod de *Salutaribus Monitis* scripsi *Iudicium*, publici juris foret. Assentirer illorum assertionis si illud cum approbatione Sancti Officii lucem aspiceret. Nec hunc solummodo fructum tunc mihi ex illo pollicerer, sed sperarem etiam, quod ortam hic occasione *Monitorum Salutarium*, sedaret tempestatem; nec non fœderati Belgii hæreticos doceret nihil esse in cultu Deiparæ, quo Christi obscuretur Religio, aut quo peccatorum impænitentium nutriatur præsumptio.

Epistolam ergo, qua meum de *Monitis Salutaribus* [iudicium] continetur, Vestrae Eminentiae mittere audeo rogans, ut eam examinare, et a te examinatum Sancto Officio mittere non gravatur ; ejus enim censuræ illam subijcio, paratus ad ejus instructionem emendare, quicquid in eo emendandum judicabit. Crediderim quod author *Monitorum Salutarium*, illam direxerit in urbem : verum exemplar hic junctum auctius est, et in uno aut altero loco immutatum ; quare hæc examinari, et approbari cupio. Quodsi per vestrum patrocinium in Sancto probetur Officio, cultui Deiparæ suam majestatem, et viris probe Catholicis suæ famæ vindicabis integritatem, et me, quem mille titulis tuam fecisti, debitorem denuo constitues.

Antverpiæ, 23 Junii 1674.

Traduction

Jean de Neercassel au très éminent et très révérend Jean Bona, cardinal-prêtre de la Sainte Église Romaine.

Après que pour plusieurs mois, j'ai retenu ma plume pour que, par mes écrits, je n'arrache à votre Éminence aucun moment, que vous avez consacré avec grande honnêteté au service des affaires de la ville et de l'univers, je ne peux plus l'empêcher, puisque le culte de la Mère de Dieu et l'innocence des gens honnêtes, desquels vous assumez très volontiers la défense, me persuade pour que je vous écrive : à propos du culte, afin que sa grandeur, qui se situe dans l'amour saint et spirituel de la Vierge et surtout dans l'imitation zélée de celle-ci, ne dégénère pas en des paroles creuses et des infantilités, dont se délecte la légèreté des jeunes filles ; à propos de l'innocence, afin que les hommes qui désirent célébrer la très sainte et très sage Vierge par l'honnêteté de leurs mœurs et le respect spirituel, ne soient pas diffamés comme s'ils avaient rejeté le culte des saints et de la Mère de Dieu tandis qu'ils ne se sont proposés rien d'autre que de purger le culte de ces erreurs, qui causent dommage aux Catholiques et qui sont ridicules pour les hérétiques.

De nombreuses personnes qui excellent dans l'érudition et la piété croient qu'il serait profitable à l'honneur de la Vierge et à la réputation des gens honnêtes, si l'on publiait le Jugement que nous avons donné sur les *Salutaria Monita*. Je consentirais à leur désir si le Jugement voyait le jour avec l'approbation du Saint-Office. Je ne me promets pas seulement des fruits de celui-là, mais j'espère aussi qu'il calmerait la tempête provoquée par les *Monita Salutaria*. Surtout enseignerait-il aux Néerlandais hérétiques

qu'il n'y a rien dans le culte de la Vierge qui obscurcisse la religion du Christ ou qui puisse nourrir l'obstination des pécheurs impénitents.

J'ose envoyer à votre Éminence la lettre avec mon jugement sur les *Monita Salutaria* et je demande qu'elle veuille bien l'examiner, et une fois examinée par vous, la transmettre au Saint-Office. Car je la soumetts à sa censure, et je suis prêt à corriger, selon ses recommandations, tout ce qu'il croit qu'il doit être corrigé. J'aurais cru que l'auteur des *Monita Salutaria* les aurait envoyés à Rome : mais l'exemplaire arrivé ici est augmenté, et par endroits, a été changé : je désire que l'on examine et approuve cette version. Si [mon jugement], par votre défense, est approuvé par le Saint-Office, vous préserverez la grandeur du culte de la Mère de Dieu et l'intégrité de la réputation des catholiques honnêtes, et étant lié à vous par vos innombrables mérites, vous nous rendrez à nouveau votre débiteur.

À Anvers, le 23 juin 1674.

Bibliographie

D. LEBOLE, *Storia della Chiesa biellese*, Biella, 1971-2004.

A. St. BESSONE, *Giansenismo nel Biellese*, Biella, 1976.